ÉDITORIAL

NATHALIE TEHIO,
présidente de la LDH

« Le RN entend mener ses réformes par voie de référendum pour imposer au juge d'appliquer des politiques discriminatoires, de ne plus se fonder sur les conventions ni les textes constitutionnels qui fondent les droits et les libertés. Il ne projette rien de moins que de mettre fin à l'État de droit. »

# L'extrême droite et la destruction de l'État de droit et du contrat social

Le projet politique des extrêmes droites est essentiellement centré sur un pouvoir autoritaire, s'attaquant à la séparation des pouvoirs, aux « corps intermédiaires », à tout contre-pouvoir, dans l'objectif de supprimer le principe d'égalité. En effet, leur but est d'instaurer une société fondée sur le suprémacisme blanc, patriarcal, et une hiérarchie sociale inégalitaire.
Or, l'État de droit se fonde sur la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, la primauté du droit et la hiérarchie des normes garantissant le principe d'égalité, la liberté de la presse, la liberté académique, le renforcement des contre-pouvoirs et la garantie des droits et des libertés.
Dès à présent, le narratif d'extrême droite s'attaque en conséquence à l'État de droit, du moins dans son contenu, pour promouvoir une toute-puissance issue de l'élection.
La valorisation du vote majoritaire reconfigurée en prétendue « volonté du peuple » aboutit à l'oppression de la minorité, de toute voix dissidente, ce qui est le contraire de la démocratie.

**Ce que le RN ferait de la démocratie et de l'État de droit**

Autrement dit, alors que la démocratie ne se comprend que couplée à l'État de droit et se renforce ou s'affaiblit en lien étroit avec son affermissement ou sa dégradation, il est proposé de réduire la démocratie à l'élection, et l'État de droit en un État légal. Il ne serait plus exigé que le respect absolu de la norme légale ou règlementaire, celle-ci n'étant plus contrôlée par un juge, par application de la hiérarchie des normes. Le Rassemblement national (RN) entend mener ses réformes par voie de référendum (quelle que soit la constitutionnalité ou non de ce projet), pour imposer au juge d'appliquer des politiques discriminatoires, de ne plus se fonder sur les conventions ni les textes constitutionnels qui fondent les droits et les libertés. Il ne projette rien de moins que de mettre fin à l'État de droit.
Ce sont les droits économiques, sociaux et culturels qui pourront ainsi être supprimés, comme les droits civils et politiques, ou le droit à un environnement sain, propre et durable. La loi réprimant les actes et propos racistes, sexistes ou homophobes pourra être abrogée.
Dans des amendements au projet de loi de finances, le RN a envisagé la suppression du campus Condorcet : sa haine des intellectuels l'amène à programmer la fin de la liberté de la recherche.
L'attitude de la plupart des procureurs, obéissant docilement au garde des Sceaux pour une répression hors norme de jeunes lycéens, d'enfants, dans le cadre de la mobilisation lycéenne, inquiète sur leur éventuelle soumission future si le RN accède au pouvoir. Que dire des violences policières, alors que nombre de signalements reçus par la LDH font état de propos racistes, sexistes ou homophobes tenus par leurs auteurs ?
L'absence de dialogue social et de débat démocratique, jointe au choix d'une réponse exclusivement sécuritaire, peut laisser penser à une confusion entre le pouvoir actuel et l'extrême droite. Pourtant, il ne faut pas se laisser abuser : le pire peut toujours arriver. ●